

Le PRÉSIDENT: Je suppose que M. Pearson n'y verrait pas d'objection.

*M. Coldwell:*

D. Je lisais à la page 6 de ce document, l'autre jour, quelque chose au sujet de la situation allemande, qui nous intéresse particulièrement. Je vois que le Canada a une thèse précise sur le sujet. A la page 6, au troisième paragraphe, la dernière phrase se lit ainsi qu'il suit: "Pour arriver à ces fins, le gouvernement canadien propose l'établissement, le plus tôt possible, d'une commission économique pour l'Europe, un régime de réglementation internationale pour certaines régions industrielles telles que la vallée de la Ruhr, ainsi que la décentralisation des industries et de la finance monopolisatrice de l'Allemagne." Que signifie exactement cela? Comment y parviendrions-nous? Comment est-il possible, dans la Ruhr, de décentraliser l'industrie monopolisatrice allemande? Veut-on dire que les industries seraient partagées en diverses parties constituantes, pour être restituées aux Allemands? Quel est ici le sens exact? Quelle est là-dessus l'attitude du gouvernement? — R. Je regrette de n'avoir pas en main tous les détails sur cette affaire. Le paragraphe a été tiré d'un mémoire que nous avons soumis il y a plus d'un an, alors que nous croyions raisonnablement possible une conférence de paix allemande; il comprend donc des idées que nous soumettions pour le cas où nous serions appelés à siéger à cette conférence. Comme vous le savez, la situation a radicalement changé depuis l'an passé, de sorte que certaines idées qui auraient eu du poids appliquées dans une Allemagne unifiée devront sans doute être modifiées pour application à une Allemagne occidentale. Je n'oserais cependant pas déclarer que c'est là la solution précise préconisée par le gouvernement en ce qui concerne l'union des trois zones de l'ouest de l'Allemagne.

D. De quel côté penchons-nous? Cette question se discute présentement beaucoup dans les pays d'Europe. D'aucuns opinent que l'on devrait restituer les industries allemandes à la propriété allemande, sur un pied monopolisateur ou suivant un plan de décentralisation, c'est-à-dire les restituer aux industriels allemands. Par ailleurs, d'autres prétendent que la seule solution consiste en une sorte de propriété publique soumise à une régie internationale. Que vous en semble? — R. Autant que je sache, le gouvernement n'a exprimé aucune vue officielle sur ce sujet aux représentants de l'Europe occidentale.

D. Ni aux représentants des États-Unis et à la Grande-Bretagne? — R. Ils se sont assemblés, au cours des 2 ou 3 derniers mois, à Londres et ailleurs afin d'établir un régime d'organisation politique et, dans une certaine mesure, un moyen d'organisation économique pour l'ouest de l'Europe. C'est là admettre l'impossibilité d'en venir à une entente de paix allemande pour le moment. Les pays qui ont pris part à ces délibérations — et vous le savez aussi bien que moi — ont préconisé la décentralisation du contrôle politique — l'importance des États — et la nécessité d'une régie internationale de la Ruhr. Il y a eu entre ces gouvernements de très importants échanges d'idées. L'opinion de la France sur cette question procède de la crainte du réveil d'une Allemagne restaurée et belligérente. Nous comprenons que les Français s'inquiètent d'une telle perspective. Les vues des États-Unis sont dictées par le besoin de redonner à l'Europe une forme quelconque de puissance industrielle, que les Américains considèrent comme nécessaire à la reconstruction de l'Europe en général et qui, par la démocratie, fortifiera l'Europe occidentale en cas d'attaque du côté de l'Est. Le Royaume-Uni se tient sur la ligne médiane, entre les deux opinions, comme c'est si souvent le cas. Autant que je sache, le gouvernement canadien — M. Riddell est peut-être mieux renseigné que moi — n'a pas encore soumis ses vues officielles sur l'organisation des trois zones allemandes.

D. Ni politiquement ni économiquement? — R. Nous avons porté certaines vues à l'attention des gouvernements en question. Elles n'ont pas encore été